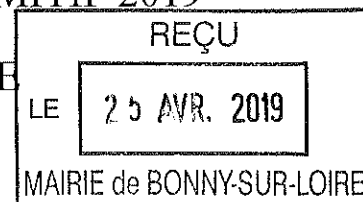


NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

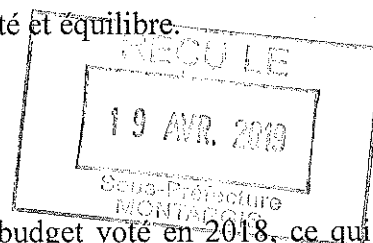
Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 3 056 776.51 €

Le budget primitif 2019 augmente de 6.07 % par rapport au budget voté en 2018, ce qui représente une augmentation de volume de 175 057.23 €.



1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	Variation 2018/2017	Variation %
013 – Atténuation de charges	5 000.00 €	25 000.00 €	+ 20 000.00 €	+ 500.00 %
70 – Produits des services	65 838.00 €	79 500.00 €	+ 13 662.00 €	+ 20.75 %
73 – Impôts et Taxes	1 406 710.00 €	1 367 127.00 €	- 39 583.00 €	- 2.81 %
74 – Dotations et participations	421 740.00 €	449 326.00 €	+ 27 586.00 €	+ 6.54 %
75 – Autres produits de gestion courante	84 469.00 €	68 410.00 €	- 16 059.00 €	- 19.01 %
77 – Produits exceptionnels	19 483.18 €	22 000.00 €	+ 2 516.82 €	+ 12.92 %
002 – Résultat antérieur reporté	878 479.10 €	1 045 413.51 €	+ 166 934.41 €	+ 19.00 %
TOTAUX	2 881 719.28 €	3 056 776.51 €	+ 175 057.23€	+ 6.07 %

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 44.72 % des ressources de la ville.

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 14.69 % des recettes de fonctionnement.

- enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2018.

1.1.1. Les atténuations de charges (Chapitre 013) – 25 000.00 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

1.1.2. Les produits des services (Chapitre 70) – 79 500.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie, les remboursements de la Caisse des Ecoles.

1.1.3. Les impôts et taxes (Chapitre 73) – 1 367 127.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. D'autres sources de recettes, non négligeables sont les taxes sur l'électricité et additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. Les dotations et participations (Chapitre 74) – 449 326.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement, le remboursement des emplois avenir, mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes.

1.1.5. Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) – 68 410.00 €

Ces recettes proviennent, en majorité, des revenus des immeubles en location. Cette année, une vente sur le budget lotissement devant être réalisée, il est prévu un excédent.

1.1.6. Les produits exceptionnels (Chapitre 77) – 22 000.00 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances. Cette année, une écriture est prévue concernant le budget lotissement.

1.1.7. Le résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002) – 1 045 413.51 €

Il s'agit du montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2018.

2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	Variation 2019/2018	Variation %
011 – Charges à caractère général	559 750.00 €	595 700.00 €	+ 35 950.00 €	+ 6.42 %
012 – Charges de personnel	920 000.00 €	910 000.00 €	- 10 000.00 €	- 1.09 %
014 – Atténuation de produits	40 000.00 €	40 300.00 €	+ 300.00 €	+ 0.75 %
65 – Autres Charges de gestion courante	209 929.55 €	138 801.65 €	- 71 127.90 €	- 33.88 %
66 – Charges financières	19 244.68 €	34 539.00 €	+ 15 294.32 €	+ 79.47 %
67 – Charges exceptionnelles	64 294.90 €	35 050.00 €	- 29 244.90 €	- 45.49 %
023 – Virement à l'investissement	1 065 872.15 €	1 302 385.86 €	+ 236 513.71 €	+ 22.19 %
042 – Opérations d'ordre	2 628.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %
TOTAUX	2 881 719.28 €	3 056 776.51 €	+ 175 057.23 €	+ 6.07 %

Hors gestion comptable et financière et reversements fiscaux, les dépenses de fonctionnement diminuent globalement de 3.24 %. Les enveloppes de subvention sont globalement maintenues et la subvention CCAS est augmentée cette année (+ 3 500 €).

Les frais financiers sont ajustés dans un contexte prévoyant les intérêts de la dette du nouvel emprunt de 1 500 000.00 € réalisé en 2018.

Il n'y a plus d'amortissements à compter de cette année.

Les ressources humaines (charges de personnel, indemnité des élus et frais de formation ou d'intervention) représentent 32.30 % des dépenses de fonctionnement contre 34.62 % pour le budget voté en 2018.

1.2.1. **Les dépenses générales** (Chapitre 011) – 595 700.00 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) - 273 000.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 205 800.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 94 800.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 22 100.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel** (Chapitre 012) – 910 000.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits** (Chapitre 014) – 40 300.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. Les Charges de gestion courante (Chapitre 65) – 138 801.65 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, le déficit des budgets annexes, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. Les intérêts de la dette (Chapitre 66) – 34 539.00 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67) – 35 050.00 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) – 1 302 385.86 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 4 714 350.70 €

Le budget primitif 2019 diminue de 25.43 % par rapport au budget voté en 2018, ce qui représente une diminution de volume de 1 198 830.64 €.

2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019
13 – Subventions d'investissement	899 840.00 €	824 631.00 €
16 – Emprunts	2 001 000.00 €	301 000.00 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	88 850.00 €	325 000.00 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	501 870.25 €	193 228.09 €
1068 – Affectation Résultat Assainissement	11 120.99 €	0.00 €
23 - Participation travaux SIAEP	0.00 €	0.00 €
26 – Titres de participations	500.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	16 973.55 €	16 973.55 €
024 – Produits des cessions	5 000.00 €	43 000.00 €
021 – Virement du fonctionnement	1 065 872.15 €	1 302 385.86 €
040 – Dotations aux amortissements	2 628.00 €	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	3 751.65 €
001 – Résultat antérieur (S.A.B.L.)	0.00 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur Commune	131 816.75 €	505 549.91 €
001 – Résultat déficitaire Service Assainissement	- 11 120.99 €	0.00 €
TOTAUX	4 714 350.70 €	3 515 520.06 €

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- un emprunt d'équilibre de 300 000.00 €,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- l'affectation du résultat

- les écritures liées aux lotissements,
- le produit des cessions,
- le résultat antérieur reporté.

2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019
20 – Immobilisations incorporelles	9 084.00 €	9 267.00 €
21 – Immobilisations corporelles	118 701.00 €	236 218.90 €
23 – Immobilisations en cours	4 505 116.52 €	3 154 193.51 €
13 – Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
16 - Emprunts	64 276.00 €	112 089.00 €
27 – Autres immobilisations financières	17 173.18 €	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	3 751.65 €
001 – Résultat antérieur	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	4 714 350.70 €	3 515 520.06 €

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

☞ Travaux d'agencement et d'aménagement de terrains

- Achat de terrains,
- Démolition hangar Rue du Pilon,
- Démolition Rue du Château,
- Démolition Garderie,
- Aménagement pente Eglise,
- Acquisition terrains aménagés ZA « La Champagne ».

☞ Travaux de bâtiments :

- Construction école maternelle et restaurant scolaire,
- Etanchéité et réfection toiture Eglise,
- Eclairage Maison de Pays,
- Travaux menuiseries extérieures Salle Dugué
- Travaux Ad'AP Mairie et gymnase,
- Travaux conservatoires poterie.

☞ Travaux de voirie :

- Travaux Avenue de la Gare,
- Travaux fossé La Fontaine,
- Travaux de défense incendie.

☞ Travaux d'Eclairage Public :

- Travaux Eclairage Public « La Champagne ».

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZA LA CHAMPAGNE

Les Sections de fonctionnement et d'investissement du Lotissement ZA La Champagne s'équilibrent à la somme de 16 973.55 € correspondant au montant des stocks initiaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a repris les compétences.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

Les Sections de fonctionnement et d'investissement du Lotissement Les Varichards s'équilibrent à la somme de 2 109.41 € correspondant au montant des stocks finaux.

Il reste 7 terrains à vendre.

BUDGET DU C. C. A. S.

- La section Fonctionnement s'équilibre à la somme de 39 725.59 € compte tenu d'un report d'excédent de 6 775.59 €.
- Il n'y a pas de section Investissement.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Il gère le restaurant scolaire et regroupe cinq communes BONNY-sur-LOIRE, BATILLY EN PUISAYE, DAMMARIE EN PUISAYE, FAVERELLES et THOU.

1. Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à la somme de 102 000 €

Une subvention exceptionnelle de 5 000 € calculée au prorata du nombre d'enfants par commune a été votée malgré l'excédent important de l'investissement qui ne peut pas être utilisé pour équilibrer la section de fonctionnement

Augmentation de l'article acquisition de petit équipement 6063 (vaisselle..) en raison de la construction du nouveau restaurant.

Dotations aux amortissements : en diminution suite à l'arrêt des amortissements du matériel depuis le 31/12/2015, ce matériel ne sera plus amorti à compter de 2020.

2. Section d'investissement

Elle s'équilibre à la somme de 36 578.31€ avec un reste à réaliser de 1 400 €. Du matériel non compris dans le marché de travaux sera acheté (vestiaires, bureau, chariots...)